

Nos Partenaires

Vous avez besoin d'un Expert pour vous accompagner dans le lancement de votre activité ? Tout comme vous, ASG a besoin de partenaires pour mieux vous conseiller.

Informations métiers, changements réglementaires, recherche de subventions ... nos partenaires mettent leurs compétences à votre disposition pour vous permettre, en coordination avec ASG, de disposer du meilleur conseil au bon moment.



Des partenariats avec les institutions publiques

ASG travaille en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à toutes les étapes de la création de votre entreprise (étude de marché, formations, immatriculation, etc...).



Ainsi nous restons à votre disposition en matière fiscales, juridiques, comptables et sociales dans le cadre de l'aide et du conseil au lancement de votre entreprise.

Des partenaires spécialisés

Afin de vous donner les meilleurs conseils, nous avons des relations étroites avec d'autres partenaires : banques locales, avocats spécialisés, notaires, assureurs, conseillers en gestion de patrimoine, centre de gestion agréé (CGA).



8 rue Amaury de Craon - 33670 CREON - Tél: 05 56 23 27 39 - 4 avenue de Berfican - 33160 Saint Médard en Jallès - Tél: 05 56 96 54 38 - info@cabinet-asg.com - www.cabinet-asg.fr

Parcours

Création d'entreprise



CABINET SALAS - GORDO
EXPERTISE COMPTABLE

ASG **accompagne**
la **réussite** de votre Création d'entreprise

Pour **avancer** avec un Expert



Valider la faisabilité
Un avis d'expert basé sur l'expérience économique locale

Établir un budget prévisionnel
Définir le seuil de rentabilité pour valider votre idée



Choisir le meilleur statut
Optimiser votre situation
Protéger votre patrimoine

Obtenir des financements
Faciliter les contacts
Accompagner la négociation
Crédibiliser votre projet (signature de l'Expert Comptable)

Monter le "business plan"
Écrire votre carnet de route pour 3 ans et se fixer des objectifs



Accomplir les formalités
Simplifier, alléger et vous guider dans vos démarches d'immatriculation

Mettre en place l'organisation administrative et comptable
Organiser votre entreprise et les relations avec ASG



Mettre en place des outils de gestion
Matérialiser vos objectifs et bâtir vos outils de pilotage (tableau de bord)

Remplir les obligations sociales
Prendre en charge les obligations liées à votre première embauche en toute sécurité

Analyser les premiers mois d'activité
Dresser un pré-bilan de votre début d'activité pour réagir plus vite en cas de dérapage

Prochaine étape
le développement
de votre entreprise